

par la règle 75c plus de temps à leur disposition et calmeront les frustrations que leur cause leur rôle de favoris silencieux du gouvernement.

Sur ces quatre heures, si le gouvernement en prend deux, que restera-t-il à l'opposition? Les chefs des divers partis de l'opposition auront tout juste le temps de faire une brève déclaration et c'est tout. Que pourra faire un député de l'opposition nouvellement élu qui, comme certains membres du gouvernement, se trouvera à l'arrière-plan? Comment pourra-t-il faire valoir les points de vue de ses mandants? Je considère qu'il est de mon devoir de prendre la parole ici au nom de mes commentants. Je prétends que ce droit se trouvera considérablement restreint en vertu du projet d'article 75c.

Cela dit, j'ai pris la parole aujourd'hui plus que conscient des répercussions énormes qu'auront les changements proposés sur la démocratie parlementaire au Canada. En tant que député relativement nouveau à la Chambre, puis-je dire que je me suis rallié au parti auquel j'appartiens croyant qu'il préconisait le changement, l'innovation et le progrès. Depuis que je suis à Ottawa, mes espoirs n'ont pas été déçus. Que ce soit aujourd'hui ou hier, le caucus du Nouveau parti démocratique a prouvé qu'il optait carrément pour le changement. Il est évident que, compte tenu du rôle croissant du gouvernement dans notre société moderne, il faut en venir à un compromis. Le gouvernement joue un plus grand rôle dans la société dans laquelle nous vivons et ce compromis est inévitable; il faut qu'il intervienne entre une ou deux des forces fondamentalement adverses.

La première de ces forces c'est la nécessité de présenter chaque année à la Chambre un programme législatif toujours plus lourd. La seconde, c'est naturellement celle qui agit en sens inverse en limitant le temps disponible et la nécessité d'examiner plus en détail les projets de loi et les prévisions budgétaires présentés à la Chambre. Tout le monde comprend le problème. Chacun de ceux qui sont envoyés ici a réfléchi au moyen d'en faire davantage en moins de temps tout en continuant à exercer le droit d'exposer à la Chambre son opinion et celle de ses électeurs. Je crois que personne ne peut contester cela.

Ceux qui sont raisonnables considèrent le problème avec intérêt et cherchent un moyen équitable de le résoudre. Nous le savons et nous connaissons les efforts tentés à ce sujet par le comité spécial du Règlement de la Chambre. Voilà un exemple de discussions intelligentes menées par des hommes désireux de moderniser un usage vieux d'un siècle pour qu'il corresponde aux besoins de la société actuelle. Mis à part cette blague des articles 16A et 75c, bâtard de 16A, et éven-

tuellement, des réserves sur la méthode utilisée par les comités pour examiner les crédits, les travaux du comité du Règlement méritent des éloges venant de tous les coins de la Chambre.

Tout changement ne signifie pas nécessairement progrès. A l'heure actuelle, notre pays éprouve un mépris grandissant pour le Parlement, le gouvernement et les politiciens en général. Plusieurs estiment que le gouvernement est trop vaste, trop lointain et trop inaccessible. Comment peut-il se rapprocher de la population s'il est interdit aux députés de parler? Au cours de la récente campagne électorale, j'ai rencontré un grand nombre de personnes qui ont déclaré qu'elles n'iraient pas voter. Lorsque je leur ai demandé pourquoi, leurs réponses se sont limitées à un haussement d'épaules et à la mention que cela ne ferait pas une grande différence. Des gens m'ont souvent demandé quelle différence cela pouvait bien faire qu'un candidat quelconque obtienne leur voix, et quelle chance ils auraient avec un seul représentant pour influencer sur l'orientation du gouvernement.

Ce genre d'aliénation est par trop répandu. Il s'accroît, je pense. Ce qu'il faut pour combattre cet abstentionnisme électoral, ce n'est certes pas imposer l'article 75c, mais plutôt fournir aux députés plus d'occasions de participer aux travaux de la Chambre, de faire des suggestions et de prendre la parole à la Chambre. Nous n'avons pas besoin de règles pour les empêcher justement de faire ce qu'ils doivent.

● (5.00 p.m.)

La majeure partie du débat sur le rapport du comité portait, qu'on l'ait dit en termes propres ou non, sur le concept qu'a un député du rôle que doit jouer le Parlement. Je crois que vous convenez tous que le terme «Parlement» implique avant tout qu'il s'agit d'une tribune où l'on parle. C'est là l'origine du mot. Je rappelle au gouvernement que les électeurs de Fraser Valley-Ouest m'ont député ici pour parler en leur nom des questions qui les intéressent de près. En outre, j'ai été élu exactement au même titre que tous les autres députés, qu'ils fassent partie de l'arrière-ban, du gouvernement ou du cabinet. Nous devons tous notre siège au vote populaire. En outre, j'estime avoir le droit de prendre la parole tout comme quiconque à la Chambre, à moins que je n'y renonce si j'accepte la limitation que propose le leader de mon parti à la Chambre.

Je combattrai toute tentative visant à me priver de ce droit. Je suis très fâché quand on essaie de me museler et c'est ce que ferait l'article 75c proposé. L'imposition d'articles du Règlement jugés inacceptables par le Par-